



Assemblée générale

Distr. limitée
8 février 2017
Français
Original: anglais

**Comité des utilisations pacifiques
de l'espace extra-atmosphérique**
Sous-Comité scientifique et technique
Cinquante-quatrième session
Vienne, 30 janvier-10 février 2017

Projet de rapport du Groupe de travail sur la viabilité à long terme des activités spatiales

1. Conformément au paragraphe 8 de la résolution [71/90](#) de l'Assemblée générale, le Sous-Comité scientifique et technique a de nouveau convoqué, à sa cinquante-quatrième session, son Groupe de travail sur la viabilité à long terme des activités spatiales.
2. Le Groupe de travail s'est réuni du 30 janvier au 9 février 2017 sous la présidence de Peter Martinez (Afrique du Sud).
3. Conformément au plan de travail étendu par le Comité à sa cinquante-neuvième session ([A/71/20](#), par. 137), le Groupe de travail était saisi des documents suivants:
 - a) Note du Secrétariat intitulée "Lignes directrices aux fins de la viabilité à long terme des activités spatiales" ([A/AC.105/C.1/L.354/Rev.1](#));
 - b) Document de travail présenté par le Président du Groupe de travail sur la viabilité à long terme des activités spatiales, intitulé "Avant-projet de rapport du Groupe de travail sur la viabilité à long terme des activités spatiales" ([A/AC.105/C.1/L.357](#));
 - c) Document de travail présenté par la Fédération de Russie, intitulé "Idées supplémentaires concernant un ensemble d'objectifs pour parvenir à un consensus en matière de sécurité spatiale à Vienne, nécessité d'une réflexion approfondie sur les modalités d'examen des questions complexes que soulève la gestion du trafic spatial et raisons pour lesquelles des décisions rapides dans ce domaine sont très attendues" ([A/AC.105/C.1/L.361](#));
 - d) Document de séance présenté par le Président du Groupe de travail, intitulé "Proposals for the guidelines for the long-term sustainability of outer space activities" ([A/AC.105/C.1/2017/CRP.13](#));
 - e) Document de séance présenté par le Royaume-Uni, intitulé "The United Kingdom's implementation of the first set of guidelines on the long term sustainability of outer space activities" ([A/AC.105/C.1/2017/CRP.21](#));
 - f) Document de séance présenté par la France, intitulé "General presentation of French activities and views for the long-term sustainability of outer space activities,



in relation with the implementation of the first set of guidelines (A/71/20, annex)” (A/AC.105/C.1/2017/CRP.26);

g) Document de séance présenté par la Fédération de Russie, intitulé “Considerations aimed at facilitating a broader systemized understanding of the objective dimensions of issues and the functional dimensions of solutions related to sharing information on the situation in outer space in the context of deciding on the establishment of a working group on enhanced information exchange on space objects and events” (A/AC.105/C.1/2017/CRP.27);

h) Document de séance présenté par le Président du Groupe de travail, intitulé “Guidelines for the long-term sustainability of outer space activities” (A/AC.105/C.1/2017/CRP.29).

4. Le Groupe de travail a rappelé que sa troisième réunion intersessions avait eu lieu à Vienne du 19 au 23 septembre 2016, notant que cette réunion avait été constructive.

5. Le Groupe de travail a remercié le Président de s’être efforcé de présenter des propositions de texte simplifiées, qui étaient conformes à ce que les délégations avaient demandé à la troisième réunion intersessions du Groupe et qui figuraient dans le document A/AC.105/C.1/2017/CRP.13. Il est convenu que certaines de ces propositions pourraient servir de base au futur examen des thèmes correspondants.

6. Le Groupe de travail a noté qu’outre les réunions qu’il avait tenues pendant la présente session du Sous-Comité avec le concours de services d’interprétation, le Président et les délégations intéressées avaient également tenu, en marge de la session, de larges consultations informelles pour avancer les travaux relatifs à certains des projets de lignes directrices, au texte du préambule, à une section consacrée à la mise en œuvre, à la mise à jour et à l’examen des lignes directrices et au rapport du Groupe de travail.

7. Le Groupe de travail a noté qu’il n’avait pas, à la présente session, eu le temps d’examiner en détail le texte du préambule. À cet égard, il a également noté que l’on pourrait y traiter les questions transversales qui intéressaient toutes les lignes directrices.

8. Le Groupe de travail a noté que le texte des projets de lignes directrices suivants avait été examiné pendant la présente session et que des modifications qu’il était proposé d’apporter à ces projets figuraient dans le document A/AC.105/C.1/2017/CRP.29:

a) Ligne directrice 6. Renforcement de la pratique concernant l’immatriculation des objets spatiaux;

b) Ligne directrice 11. Communication de coordonnées et partage d’informations relatives aux objets spatiaux et aux événements orbitaux;

c) Ligne directrice 14. Analyse et évaluation des conjonctions pendant toutes les phases orbitales des vols contrôlés;

d) Ligne directrice 15. Mise au point d’approches pratiques concernant l’identification, lors de la préparation des lancements, des risques de conjonction des trajectoires des objets nouvellement lancés et de ceux déjà présents dans l’espace circumterrestre;

e) Ligne directrice 21. Procédures et critères à appliquer pour assurer une conduite sûre, dans les cas extrêmes, d’opérations aboutissant à la destruction d’objets spatiaux en orbite;

f) Ligne directrice 24. Partage de l'expérience acquise en matière de viabilité à long terme des activités spatiales et élaboration, au besoin, de nouvelles procédures de partage d'informations;

g) Ligne directrice 30. Envisager des approches pour la conception et l'exploitation des petits objets spatiaux;

h) Ligne directrice 32. Prendre des mesures de précaution lors de l'utilisation de sources de faisceaux laser qui traversent l'espace.

9. Le Groupe de travail a décidé que le document [A/AC.105/C.1/2017/CRP.29](#) servirait de base pour produire la prochaine version officielle des lignes directrices, qui sera traduite dans toutes les langues officielles de l'Organisation des Nations Unies.

10. Le Groupe de travail est convenu de continuer à travailler pendant la période intersessions, utilisant, selon qu'il y a lieu, des moyens électroniques et autres. À cet égard, notant que les réunions intersessions étaient censées être un bon moyen de progresser dans ses travaux, il est convenu d'en tenir deux à Vienne en 2017: la première juste avant la soixantième session du Comité, en juin, et la seconde en septembre ou en octobre.

11. Le Groupe de travail est convenu que son Président consulterait le Président du Comité et le Secrétariat à propos du calendrier de la soixantième session du Comité afin de lui permettre de se réunir pendant cette session, avec le concours de services d'interprétation.

12. Le 9 février 2017, le Groupe de travail a examiné et adopté le présent rapport.
